



# Les pensées bientôt protégées par le RGPD ?

**Actualité législative** publié le **21/02/2025**, vu **138 fois**, Auteur : [ROOT&SEED LEGAL](#)

**Et si une entreprise pouvait lire vos pensées et vous envoyer des pubs ciblées en fonction de vos émotions ? Ce n'est plus un fantasme de science-fiction.**

**Neurotechnologies et vie privée : les données cérébrales doivent-elles être protégées comme les données biométriques ?**

En 2023, Neuralink, la société d'Elon Musk, a annoncé avoir implanté une interface cerveau-machine chez un premier patient humain. Ces technologies permettent d'accéder aux signaux cérébraux et posent une question fondamentale : qui possède nos pensées ?

Le RGPD protège les données biométriques mais ne prévoit rien pour les données cérébrales.

Or, une fuite de ces données pourrait permettre d'analyser nos intentions, nos émotions ou nos tendances comportementales.

- Faut-il créer une "propriété intellectuelle des pensées", empêchant leur exploitation commerciale ? Ce qui ouvre la voie à un nouveau domaine du droit.
- Peut-on imaginer un droit à l'opacité mentale, interdisant l'usage des neurodonnées sans consentement éclairé ?

Sans encadrement rapide, on pourrait voir émerger un **marché noir des pensées**, avec des entreprises exploitant nos impulsions cérébrales à des fins de publicité ou de surveillance.